



CONTRIBUTION FAMILIALE 2024/2025

ÉCOLE JEANNE D'ARC LE BOUSCAT

A renvoyer signée avec le dossier d'inscription

L'OGEC de l'école Jeanne d'Arc (OJAB) s'est réuni le 3 avril 2024. Il a été décidé, pour l'année 2024/2025 une augmentation modérée de la participation des familles (environ 2%) pour maintenir les comptes de l'école à l'équilibre en tenant compte des ralentissement de l'inflation.

Pour mémoire, les ressources financières de l'école reposent uniquement sur les contributions familiales et le forfait communal versé par la mairie du Bouscat.

Les cotisations diocésaines (DDEC, UGSEL, UDOGEC) sont désormais intégrées dans les contributions familiales.

TARIFS 2024/2025

contributions familiales (incluant les cotisations diocésaines)	1 enfant inscrit		2 enfants inscrits		3 enfants inscrits		4 enfants inscrits	
	/mois	/an	/mois	/an	/mois	/an	/mois	/an
			-2,50%		-6%		-10%	
Tarif/enfant								
MATERNELLE	95,00€	950,00€	92,63€	926,30 €	89,30€	893,00 €	85,50€	855,00 €
ELEMENTAIRE	100,00€	1 000,00€	97,50€	975,00 €	94,00€	940,00 €	90,00€	900,00 €

RESTAURATION	/mois	/ an
4 jours/sem.	107,00€	1 070,00 €
3 jours/sem.	82,00€	820,00 €
2 jours/sem.	56,00€	560,00 €
1 jour/sem.	37,00€	370,00 €
Repas except.	7 € par repas	

PARTICIPATION OBLIGATOIRE à L'ANIMATION MERIDIENNE DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES
De la Moyenne Section au CM2 35,00 € par an et par enfant

FOURNITURES SCOLAIRES	/mois	/ an	FICHIERS
Maternelle	4,00 €	40,00 €	0,00 €
Elémentaire	3,00 €	30,00 €	selon classes

GARDERIE & ETUDE	
Garderie matin	Coût forfaitaire 3,00 € quel que soit le temps de présence
Garderie du soir	Coût forfaitaire 4,00 € quel que soit le temps de présence
Etude	4,00 € la demi-heure

Mode de règlement :

- Prélèvement automatique sur 10 mois le 5 de chaque mois d'octobre à juillet.
- Ou 3 chèques remis en début d'année et encaissés en octobre, février et mai.

NB : Merci de bien vouloir nous signaler tout changement bancaire intervenu récemment et de nous remettre un RIB

COTISATION à L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES, PRELEVEE PAR L'OJAB et REVERSEE à L'A.P.E.L.

COTISATION A.P.E.L tarif inchangé	/mois	/ an	Observations
* Montant départemental par famille (dû par l'établissement de l'aîné) soit 1,37 € + montant	4,00 €	40,00 €	Montant de la cotisation si votre aîné est à Jeanne d'Arc
* Montant établissement JDARC par famille soit 2,63 €	2,43 €	24,38 €	Montant de la cotisation si votre aîné est dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique Merci de nous le faire savoir.

INSCRIPTION EFFECTIVE : à réception d'un courrier co-signé des parents, stipulant que la famille a pris connaissance du projet de l'école et qu'elle s'engage à le respecter. Le courrier est accompagné d'un chèque de 50 € à l'ordre de l'OJAB (frais d'inscription).